



République Française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE SEANCE DU 6 JANVIER 2020

Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes

Présent(e)s : Mesdames EVRARD Elisabeth, GROISEAU Stéphanie, PETIT Nathalie, TEILLOUT Aurélie et Messieurs BERNAUDEAU Mickaël, LEMAITRE Thierry, NZECK- SAM-NDECK Armand, TRICARD Pierre.

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames BOISARD Nathalie, DORET Stéphanie, SOULET Chantal et Messieurs CHAIGNE Bertrand, DESMIERS Victorien, TEXIER Cédric, RENOUX Julien.

Secrétaires de séance : Mesdames EVRARD et GROISEAU

Date de la convocation : 30 décembre 2019

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 14 novembre 2019

Une erreur a été faite sur le nom de 2 prestataires pour les opérations liées au déplacement du modulaire; les sociétés DACET et AGIREAU lesquelles n'ont d'ailleurs pas soumissionné. Pour le gros-œuvre, il s'agissait de FRAFIL et pour la partie électrique SARL GUYONNEAU-AUDEBRAND.

Modification faite, le compte rendu est approuvé

2) Projet rénovation école

- Résultat nouvelle consultation déplacement modulaire

Pour mémoire, le premier appel d'œuvre est resté sans résultat, A l'issue de la seconde consultation, 1 seule entreprise avait fait une offre pour le déplacement du modulaire. Après délibération mais avant toute contractualisation avec l'entreprise COUGNAUD, le conseil municipal a souhaité disposer d'éléments de comparaison et consulter une autre entreprise : BODARD. L'entreprise BODARD a remis une offre mieux disante; aussi, le conseil municipal dans l'intérêt général de la commune, décide de revenir sur la précédente décision et de retenir l'entreprise BODARD pour un montant total hors taxe de 19 083,60€ comprenant l'option pose d'une nouvelle jupe de protection périphérique pour 1 875,60€ HT. Il en est de même pour la partie électrique confiée au mieux disant Monsieur Thierry MAIRE pour un montant de 805 € HT.

Le conseil valide et donne son accord sur ces deux devis, le déplacement du modulaire étant prévu pour la première semaine des vacances scolaires de février.

La Sté FRAFIL a réalisé les travaux de gros œuvre en 2019. La pose des plots permettant le transfert du modulaire à son nouvel emplacement a été réalisée dans le délai auquel s'était engagé la société FRAFIL.

Le montant de la facture est de 12 290,81 € HT/14 748,97 TTC, avec une facture intermédiaire de 3 646,49 HT/4 375,67 € TTC, soit, 12 290,81 HT et 14 748,97 TTC.

Elle a été envoyée comme justificatif de commencement des travaux conformément au règlement d'obtention des dotations.

- Demandes de subventions Région et CAF

Dans le cadre de la rénovation de la garderie du groupe scolaire, M. le Maire sollicite le conseil pour présenter 2 nouvelles demandes de subvention : la première à la région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de l'appel à projet « Cluster Ruralité » pour un montant de 50 000 €, la seconde auprès de la CAF dans le cadre du périscolaire (mobiliier de la garderie).

Le conseil donne son accord et autorise le Maire à présenter ces demandes.

3) Point Personnel

- Augmentation temps travail agent adjoint technique territorial

Le poste d'adjoint technique stagiaire, à 35h00, est ouvert et l'agent est nommé depuis le 01/01/2020

Le poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe du restaurant scolaire, actuellement de 33h/semaine, annualisées est proposé au passage à 35h00/semaine par le Maire et Mme TEILLOUT.

Le conseil donne son accord sur cette augmentation horaire.



- Contrat PEC

Deux contrats aidés PEC se terminaient au 31/12/2019. Le Maire a contacté Pôle emploi et le Député pour obtenir le renouvellement de ce type de contrats. A ce jour, ils n'ont pas connaissance des conditions 2020 pour la reconduction ou la mise en place de nouveaux contrats aidés. Dans l'attente, la commune fait appel à l'AICM pour remplacer l'agent polyvalent intervenant à l'école et pour le ménage.

4) Citerne : évolution du CREN et nouveau bail

A compter du 1^{er} janvier 2020, le Conservatoire Régional d'Espace Naturels du Poitou Charente (CREN) devient le Conservatoire d'Espace naturel nouvelle Aquitaine (CEN NA), après la fusion absorption avec les conservatoires du limousin et d'aquitaine.

Cette évolution rend nécessaire la signature d'un nouveau bail emphytéotique au nom de la nouvelle structure.

Le conseil municipal accepte que M. le Maire signe la reconduction du bail emphytéotique avec le CEN NA pour 96 ans (3 ans déjà effectués sur l'ancien bail) et avec la même redevance annuelle de 1 € déjà encaissée par la commune.

5) Travaux : infos diverses

De nombreux travaux engagés en 2019 ont été terminés en fin d'année. Il s'agit des toitures des petits logements communaux rue de Paille, des toilettes de la mairie avec création d'une fosse septique aux normes.

Les travaux de pose des caveaux ossuaire et d'attente du cimetière ont pris du retard du fait des conditions climatiques.

6) Débat d'Orientations Budgétaires

Le débat sur les orientations du budget est obligatoire uniquement pour les communes de plus de 3500 habitants. Le Maire l'a instauré afin de recueillir l'avis de chaque conseiller de faire remonter les besoins des habitants.

Le budget 2020 sera simplifié et préparatoire du fait des élections à venir en mars prochain. Cependant, il est important de noter les investissements à prévoir :

- Travaux d'aménagement de certaines voies par création de trottoirs, busage...
- Achat de Tivoli faciles à monter pour les manifestations communales et associatives
- Rénovation intérieure et extérieure de la salle des jeunes
- Aménagement de la salle des fêtes : peinture, changement des fenêtres, portes....
- Poursuite des travaux au niveau du cimetière : jardin du souvenir, aménagement paysager....
- Agrandissement parking école

7) Questions diverses

- Ecole : installation d'une sonnette sans fil pour l'entrée de l'école pour la somme de 96 €.
- La grève du 9 janvier étant suivie par l'ensemble des enseignants, un service minimum est assuré par 2 agents communaux et l'adjointe, Mme Elisabeth EVRARD.
- Trois maisons situées rue Pierre BONNEAU ont été endommagées suite à inondation. Une déclaration a été faite à la Préfecture.
- La cérémonie des vœux a lieu le 18 janvier à 16 heures à la salle des fêtes.

Fait à Sainte Ouenne, le 19 janvier 2020
Le Maire,